Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20261030-DB202667-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 30 octobre, à 18 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gilles MOLAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Date de convocation : 21 octobre 2026

Présents : M. Gilles MOLAC, Mmes et Mrs Loïc LE BECHEC, Brigitte LE BRUN, Hervé GUILLOU, Anne-Françoise ROBIN, Catherine HENRY, Frédérique MENESGUEN, Elodie CURUNET, Baptiste DANION, Tiphaine MORVAN, Tifenn LE GUELLEC, Didier DESPLECHIN

Absents : M. Patrick ANTOINE (absent), M. Pascal COAT (absent), M. Jean-René MARZIN (excusé).

Secrétaire de séance : Catherine HENRY

DB2026-67

ATTRIBUTION DE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT PEN AR PRAT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission marchés en procédure adaptée ;

Madame MENESGUEN, conseillère déléguée, expose que, dans le cadre de l'opération d'aménagement du lotissement de Pen ar Prat, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique, afin de recruter un groupement de maîtrise d'œuvre.

Les missions de maîtrise d'œuvre comprennent toutes les phases d'études et de conception nécessaires à ce type de projet ainsi que le suivi de la réalisation du projet et diverses missions d'études complémentaires.

Un avis d'appel public à la concurrence a ainsi été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 30/07/2026. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 15/09/2026 à 12h00.

Au vu du rapport d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

Intitulé du marché	**Entreprise proposée à l'attribution** *sous réserve des principes de négociations et d'intérêt général*	**Montant HT de l'attribution**
Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement communal	A3 PAYSAGE (BREST – 29)	48 105,00 €

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20261030-DB202667-DE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'offre présentée par A3 Paysage (avec en sous-traitance Emmanuelle BESREST & EGEO, pour les missions environnementales) pour un montant de 48 105,00 € HT (quarante-huit mille cent cinq euros HT),
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- **PRÉCISE** que cette décision fera l'objet d'un avis d'attribution afin d'annoncer le titulaire du marché.

Pour extrait certifié conforme à l'original

La Secrétaire,

Catherine HENRY.

Le Maire,

Gilles MOLAC.

